

Conseil municipal du 3 juin 2022

Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses articles L2122-21 et L2122-22,

Vu, les délégations accordées au maire par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020,

Vu, la délégation accordée au maire par délibération du conseil municipal du 18 mars 2022, relative à l'attribution d'aides après instruction par la commission idoine

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises, conformément aux délégations susvisées durant la période du 16 mars au 2 juin 2022.

Dates :

Décisions :

Mars 2022

Acceptation devis CBE (table et bancs jeux de boules) 499,20 €.

Acceptation devis BREZAC (feu d'artifice) 2 028 €.

Acceptation devis SENSUS (compteurs télé-relevables et matériel pour relevés) 21 044,79 € et 4 347,80 €.

Application du tarif réduit (75€) à deux demandeurs d'une corde de bois (avis favorable de la commission des aides).

Acceptation devis Hydro-élec (matériel station pompage) 6 883,84 €

Acceptation devis Les Fines Boucheries (repas des aînés) 2 152,20 €

Avril 2022

Acceptation devis FDSPRO (détecteur de fuites d'eau) 1 346,40 €.

Convention de mise à disposition de la salle d'activités péri-éducatives au profit de Haute-Corrèze Communauté.

Mai 2022

Acceptation devis travaux de l'agence postale (BOUYGE 17 405, 18 € ; ASTRE 8 961,44 € ; CHAVEROCHE 1 283, 93 €).

Juin 2022

Acceptation devis CHAVEROCHE : luminaires de la salle de classe (702,86 €), alarme de l'école (1 671, 18 €).